

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la paroisse catholique de Cossonay Jeudi 2 mai 2019, à 19h.

Sont présents pour le Conseil de paroisse : Anne-Sylvie Debard, Piotr Kawecki (vice-président), Nazaire Kwiatkowski (curé), Janine Meyer, Susana Rau (secrétaire), Michel J. Rossi (président du Conseil de paroisse) et Dominique Rufener (trésorier).

Mot de bienvenue de Michel Rossi qui constate le peu de participants. Est nommé comme scrutateur M. Bruno Martelli.

1. Signature de la liste de présence

La liste a été signée par 17 personnes (y compris les membres du conseil de paroisse cité plus haut).

2. Adoption de l'ordre du jour

Pas d'opposition à l'ordre du jour qui est accepté comme présenté.

3. Mot d'accueil du curé

Lecture d'un passage de l'Exhortation apostolique du Saint-Père François.

4. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018 à la cure de Cossonay a été mis à disposition, sous forme de copie papier à l'église ainsi que sur le site de notre paroisse : <https://www.cath-vd.ch/wp-content/uploads/2015/06/PV-assemblée-générale-2018.pdf>.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Comptes 2018

L'exercice 2018 boucle sur un résultat positif de 28'780.31 CHF alors qu'avait été budgétisée une perte de 7'580.00 CHF.

Le bénéfice de 28'780.31 CHF est viré au capital, qui était de 173'312.24 CHF au 1^{er} janvier 2018. Avec le résultat ci-dessus, il passe ainsi à 202'092.55 CHF au 31 décembre 2018.

Pour information au sujet des comptes 2018

Madame Terrapon continue de verser de petits acomptes ; il reste à payer 900.00 CHF.

Concernant le compte « Action parrainage La Venoge », un soutien aux réfugiés, dont le responsable est M. Jean-Claude Huot, le conseil de paroisse a accepté de l'« héberger ».

M. Jean-Claude Huot n'étant pas présent ce soir, des précisions plus détaillées pourront lui être demandées à la prochaine assemblée.

Le prêt de la FEDEC continue d'être amorti d'un montant de 10'000.00 CHF par année.

Le changement d'affectation du terrain de Penthalez n'est pas encore d'actualité. Un recours contre la dernière décision cantonale est en cours.

Les quêtes ont augmenté de 858.00 CHF ; à noter que l'année sans fête de kermesse a vu plus d'entrées de dons.

En 2018, une raclette a été organisée pour tous les bénévoles de la paroisse tout comme en 2019. Cette activité est proposée par le conseil de communauté en accord avec le conseil de paroisse et devrait se renouveler en 2020.

La facture d'électricité est plus importante pour La Sarraz cette année du fait des travaux. Un contrôle a tout de même été demandé pour vérifier le bon fonctionnement des compteurs.

Claude-François Favre relève que le compte « décanat » pourra être supprimé. Dominique Rufener fera le nécessaire pour la prochaine année comptable.

Un changement de la chaudière à la cure a dû être effectué cette année, l'ancienne ayant rendu l'âme. Pour rappel, la commune de Cossonay participe à 2/5 des frais.

6. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés le jeudi 25 avril 2019 par Mesdames Isabelle Rodeschini, Marie-Christine Rodriguez et Monsieur Fred-Alain Muriset qui fait lecture du rapport.

Les mois contrôlés sont avril et décembre 2018. Confirmation du paiement à la FEDEC de 10'000 CHF à titre d'amortissement de dette ainsi que de la rentrée des charges versées par la commune. Il est proposé à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés ce soir.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au caissier.

7. Budget 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019 il y a une seule personne pour faire les ménages dans les trois lieux.

Il est prévu d'effectuer les travaux sur le toit plat de la salle attenante à l'église, celui-ci comportant des infiltrations assez importantes. Plusieurs devis ont été obtenus et soumis au service technique de la commune. Nous sommes dans l'attente de leur décision d'attribution des travaux qui devraient se passer cet été.

S'agissant de la fête paroissiale, Claude-François Favre rappelle qu'un bénéfice n'est pas forcément visé. L'objectif, pour Claude-François, est avant tout de rassembler.

Dominique Rufener signale que cela ne doit rien coûter à la paroisse. La mention de bénéfice prévu dans le budget de 5'000.- CHF sera supprimée.

En relation avec le budget pour l'activité pastorale, Claude-François Favre aimerait des détails par poste : servants de messe, achat de nouvelles aubes pour les servants de messe et première communion, crèche de Noël, Prière de Taizé, environ 4'000.- CHF. Pas de modification pour le budget de cette année. Merci d'avance à Claude-François pour l'année prochaine de fournir les chiffres avant la soumission du budget.

La location de l'appartement à la cure en l'année 2019 aura en moins deux mois de loyer suite au départ du locataire à la fin avril. Il y aura des frais pour des travaux de rafraîchissement de l'appartement. Monsieur André Bossy sera le nouveau locataire de l'appartement à partir du 1^{er} juin.

Les revenus de locations de la salle paroissiale sont plus importants cette année.

Il est prévu de faire un sondage de l'isolation de la toiture de la cure cette année mais les travaux seront probablement effectués l'année prochaine car nous nous attendons certainement à des frais d'une certaine importance.

Le budget sera modifié pour le poste « kermesse » qui ne sera pas organisée l'année prochaine.

8. Nomination des vérificateurs

Parmi les vérificateurs des comptes, Madame Isabelle Rodeschini est sortante, Fred-Alain Muriset et Anne-Christine Rodriguez continuent, une nouvelle personne doit donc être nommée. Michel Rossi demande s'il y a un/une volontaire. Madame Marinette Mory accepte de prendre cette charge. Elle est nommée par acclamation.

8a. Election du conseil de paroisse incorpore – fin du mandat de 3 ans

Le conseil de paroisse arrive à la fin de son mandat de trois ans. Cela dit, tous ses membres sont candidats à un nouveau mandat. Dominique Rufener demande toutefois, une flexibilité quant à la fin de son mandat. Il n'est pas sûr de pouvoir continuer encore 3 ans.

Le vote pour le maintien de l'actuel conseil de paroisse se passe par acclamation et toute l'équipe du conseil de paroisse repart pour un mandat de trois ans.

Il y a un siège disponible du fait que dans les statuts, il est prévu 7 membres minimum. Si quelqu'un dans l'assemblée est intéressé ; il/elle peut également se manifester ultérieurement.

8b. Présentation du conseil de communauté par son président Claude-François Favre

Le conseil fonctionne actuellement avec seulement 1 président, l'abbé Nazaire, deux membres et la secrétaire de paroisse. Il serait important que le conseil soit complété par d'autres personnes intéressées à participer à la vie pastorale. Cette année, le grand

projet du conseil est la fête paroissiale. Pour la réalisation de ce projet, deux équipes ont été formées, une pour l'animation et une pour le repas.

Fred-Alain Muriset demande si les boissons sont comprises dans le prix du menu? Non, elles ne sont pas comprises. L'achat des bons se fera pendant l'apéro.

Bruno Martelli signale que l'on fête également les 70 ans de la paroisse - à ne pas oublier !

9. Travaux à La Sarraz

Les Travaux à La Sarraz ont un budget de 270'000 CHF, dont 40'000 CHF déjà versé par nous. La rénovation des fenêtres et portes a été effectuée, ce qui a été un grand travail !

L'assainissement du sous-sol a été fait : il n'y a désormais plus d'eau à la cave ! L'évacuation de l'eau ne se faisait plus à cause de l'obstruction des conduites de drainage par des racines. La facture finale est de l'ordre de 35'000.00 CHF.

La facture de la réparation/mise en service de l'harmonium sera prise en considération sur le montant des travaux urgents. Une réflexion doit encore être faite pour décider du nouvel emplacement dans l'église. Isabelle Rodeschini demande la raison de la réparation de cet instrument et qui va en jouer. Michel Rossi répond qu'il était urgent de le sauver car il était attaqué par les cirons. L'harmonium fait partie du patrimoine de la paroisse et est partie intégrante de l'église. Cette réparation avait été prévue dans l'enveloppe des travaux et par conséquent acceptée. Piotr Kawecki est d'accord pour dire que l'harmonium fait partie de l'église et que sa réfection était indispensable. Fred-Alain Muriset signale qu'une grande partie des travaux est prise en charge par les communes. Isabelle Rodeschini maintient son incompréhension face à cet investissement mais accepte les arguments avancés.

L'aménagement de la salle destinée au catéchisme va commencer. Il manque encore des devis pour des postes comme la réparation du parquet, le dallage (catelles) et la peinture. On vise la fin des travaux pour début septembre afin que la salle puisse être utilisée à la rentrée du caté.

A ce jour, la moitié des 270'000 CHF a été engagée, chiffre communiqué récemment à la commune de Cossonay.

Claude-François Favre demande si une fête d'inauguration pourrait-être organisée en septembre. Cela est prématuré selon le conseil de paroisse.

A noter qu'un expert d'éclairage viendra prochainement pour une analyse sur le site de La Sarraz. Une augmentation des points de lumière semble nécessaire.

A noter qu'une analyse des lumières de la salle de la cure à Cossonay sera également faite, l'installation actuelle n'est plus adaptée, tant du point de vue sécurité que du point de vue luminosité.

Anne-Sylvie nous présente le projet « prairie » à la cure. Elle a contacté Mme Lara Grandgirard du WWF, responsable de la région pour le réaménagement durable du sol. Le but est de planter une prairie fleurie, des zones ont été délimitées pour permettre la

repousse naturelle. Le projet est écologique et d'intérêt général. A La Sarraz un aménagement extérieur sera également fait après la fin des travaux.

10. Soutien annuel à la paroisse – discussion

Michel rappelle qu'il faut trouver un moyen pour soutenir la paroisse financièrement. A long terme il faudra trouver un évènement qui remplacera la kermesse traditionnelle. Tant que le terrain de Penthalaz n'est pas valorisé, les revenus de notre paroisse seront uniquement les quêtes et les dons.

Claude-François relance la discussion pour trouver une solution qui puisse compenser le manque des bénéfices de kermesse. Un loto pourrait être organisé, ce qui paraît une idée à suivre. Cela demande toutefois un grand travail d'organisation. L'idée de collaborer avec les églises réformée et évangélique est également proposée. C'est à réfléchir et éventuellement à proposer aux deux églises.

11. Divers

Manuella Capelli fait savoir que Clotilde Rupp (qui vient jouer de l'orgue une à deux fois par semaine) a fait part de petites choses à faire. Il est prévu que Mme Isabelle Rodeschini contacte M. Ayer de Vauderens pour l'entretien.

Isabelle Rodeschini demande la possibilité de mettre une petite affiche sur l'orgue avec le contact du secrétariat paroissial pour que les utilisateurs de l'orgue transmettent les soucis rencontrés.

Vu que le facteur d'orgue vient, il faudra également lui demander de montrer, en tout cas à deux personnes, comment changer les ampoules.

Une discussion autour de l'envoi paroissial a lieu suite à la remarque d'Isabelle Rodeschini qui n'a pas apprécié le contenu du dernier envoi de janvier 2019 sans toutefois mettre le doigt sur un problème spécifique. Cette dernière propose de composer un groupe de travail pour la rédaction de la lettre de septembre. Pas d'opposition quant à l'idée, Isabelle est attendue fin août, et attention aux délais, l'envoi se fait en principe début septembre.

Considérant la durée de la séance, M. Bruno Martelli demande de fixer plus tôt la prochaine assemblée. Anne-Sylvie Debard relève que ce moment de partage est important pour le conseil de paroisse et pour les paroissiens.

Remerciements de Michel Rossi pour le soutien des paroissiens et des membres du conseil y compris la secrétaire.

Fin vers 21h50.

Pour le p.v. :

Susana Rau, secrétaire paroissiale